



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1888

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010

Délibération n° 2010-1888

commission principale : urbanisme
commune (s) : Bron
objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon - Abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret - Travaux de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

1° - Contexte

Le quartier de Terraillon à Bron constitue l'un des sites de copropriétés privées les plus en difficulté de l'agglomération lyonnaise, ce qui a justifié son classement en opération de renouvellement urbain (ORU) et en quartier prioritaire. Dix ans d'actions publiques n'ont cependant pas permis d'enrayer la spirale de dégradation physique et sociale de ce quartier.

Un projet plus complet de transformation urbaine, issu d'un marché de définition élaboré en 2003, a été proposé dans le cadre des opérations prioritaires financées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Le schéma de référence élaboré par le cabinet "Archétude-Comptoir des projets" a été retenu par l'ANRU puis validé lors de son comité d'engagement du 1er mars 2007. La convention avec l'ANRU a été signée le 21 février 2008.

Cinq sous-opérations ont été identifiées pour mener à bien ce projet :

- la résidentialisation de la résidence des Sapins par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- une action prioritaire sur Caravelle sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon,
- un programme d'investissements communaux en accompagnement de cette action prioritaire : école Pierre Cot et pôle associatif Jacques Duret,
- l'aménagement du secteur Terraillon sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine,
- la restructuration du centre commercial et la création d'un pôle d'équipements publics et de services sous maîtrise d'ouvrage Epareca (Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) et OPH du Rhône.

Un programme d'études de faisabilité opérationnelle a été lancé afin de définir les conditions urbaines, techniques et financières du projet d'aménagement et de vérifier l'opportunité de la mise en œuvre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur Terraillon. Il s'inscrit, par ailleurs, dans la politique globale de la Communauté urbaine en termes de développement durable, avec une prise en compte des aspects sociaux (concertation autour du projet et actions de l'ORU, diversification de l'offre logements), des aspects environnementaux (politique des déplacements, gestion de l'eau, qualité environnementale des bâtiments) et des aspects économiques (qualification d'une offre commerciale de proximité).

2° - Programme

L'étude urbaine conduite dans le cadre des études de faisabilité a permis de préciser les conditions d'insertion urbaine des deux sous-opérations suivantes :

- le centre commercial et le pôle d'équipements publics et de services sous maîtrise d'ouvrage Epareca et OPH du Rhône,

- le programme d'investissements communaux en accompagnement de l'action prioritaire sur Caravelle : école Pierre Cot et pôle associatif Jacques Duret.

Pour se conformer à la convention liant l'Epareca, la commune de Bron et la Communauté urbaine qui stipule que la Communauté urbaine s'engage à réaliser "l'ensemble des travaux de viabilisation et d'aménagement d'espaces publics situés dans le périmètre de l'opération Epareca" et pour mener à bien la réalisation des abords d'équipements publics communaux (extension-réaménagement d'une école et création d'un pôle associatif), il paraît opportun d'engager ces deux programmes avant la création de la ZAC proprement dite.

3° - Description des projets

Les abords des projets de l'Epareca et de l'OPH du Rhône :

Pour accueillir ces projets, il a d'abord été nécessaire de déclasser la rue Blériot et la place de la Fraternité. Une première individualisation partielle d'autorisation de programme a permis de lancer les études de maîtrise d'œuvre et d'engager les travaux relatifs au dévoiement des réseaux d'eau, gaz, électricité (basse tension et moyenne tension) et à leur report sur la rue Bramet.

Il convient à présent de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux des voies, espaces publics et stationnements se trouvant dans l'emprise concernée, conformément à la convention ANRU.

Les abords de l'école Pierre Cot et du pôle associatif :

Pour permettre les démolitions de l'école Jean Lurçat et de la salle de sports attenante, telles que prévues dans le programme d'actions sur la Caravelle validé par la convention ANRU, la commune de Bron s'est engagée à rénover et agrandir le groupe scolaire Pierre Cot et à créer un pôle associatif rue Bramet. Ce dernier est composé de salles d'animation, de salles associatives et d'une salle de sport.

Les investissements de la Communauté urbaine sur ce secteur sont repris dans la convention ANRU. Ils consistent à aménager les abords de ces équipements et à créer un tronçon de voie nouvelle qui sera relié à la future trame viaire de la ZAC. Une première individualisation partielle d'autorisation de programme a permis de lancer les études de maîtrise d'œuvre. Il convient donc, à présent, de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux des voies, stationnements et abords d'équipements, conformément à la convention ANRU.

4° - Financement et enveloppes des projets

Selon la convention ANRU du 21 février 2008, l'enveloppe globale du projet "Abords de l'école Pierre Cot et pôle associatif" a été estimée à 1 011 865 € HT, soit 1 210 191 € TTC et celle du projet "Abords Epareca et OPH" à 1 796 000 € HT, soit 2 148 016 € TTC.

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2009-0706 du 6 avril 2009, a individualisé une autorisation de programme partielle, au titre de l'enveloppe 2009 :

- à hauteur de 483 720 € en dépenses et 242 433 € en recettes pour la maîtrise d'œuvre et la déviation des réseaux dans le cadre des aménagements des abords du centre commercial Epareca,
- à hauteur de 90 000 € en dépenses et 25 758 € en recettes pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des abords de l'école Pierre Cot.

Il convient désormais d'individualiser une autorisation de programme complémentaire relative aux dépenses des travaux d'aménagements, avec une répartition des financements précisée après les études d'avant projet :

. opération n° 1977 - Bron : ORU centre commercial : le montant du projet s'élève à 2 148 016 € TTC avec le financement suivant :

- ANRU :	644 405 €
- Région :	481 988 €
- Commune de Bron :	183 634 €
- Communauté urbaine :	837 989 €

La demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 1 648 015 € en dépenses et 852 907 € en recettes.

. opération n° 1978 - Bron : ORU abords Pierre Cot : le montant du projet s'élève à 1 210 191 € TTC avec le financement suivant :

- ANRU :	310 650 €
- Commune de Bron :	153 931 €
- Communauté urbaine :	745 610 €

La demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme est de 1 120 191 € en dépenses et 362 687 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux des voies, espaces publics, stationnements et abords du centre commercial, de l'école Pierre Cot et du pôle associatif Jacques Duret à Bron.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale, sur les opérations n° 1977 - Bron : ORU Centre commercial et n° 1978 - Bron : abords Pierre Cot individualisées le 6 avril 2009.

Les montants totaux des autorisations de programmes individualisées sont complétés pour des montants supplémentaires de :

- opération n° 1977 - Bron : ORU centre commercial : 1 648 015 € en dépenses et 852 907 € en recettes, répartis selon l'échéancier suivant :

. pour les dépenses :

- . 150 000 € en 2011,
- . 832 148 € en 2012,
- . 499 288 € en 2013,
- . 166 579 € en 2014,

. pour les recettes :

- . 170 581 € en 2012
- . 426 453 € en 2013,
- . 255 873 € en 2014 ;

- opération n° 1978 - Bron : ORU abords Pierre Cot : 1 120 191 € en dépenses et 362 687 € en recettes, répartis selon l'échéancier suivant :

. pour les dépenses :

- . 280 000 € en 2011,
- . 840 191 € en 2012,

. pour les recettes :

- . 181 344 € en 2012,
- . 181 343 € en 2013.

Les montants totaux des autorisations de programmes individualisées sont donc portés à :

- 2 131 735 € en dépenses et 1 095 340 € en recettes pour l'opération n° 1977 - Bron : ORU centre commercial,
- 1 210 191 € en dépenses et 388 445 € en recettes pour l'opération n° 1978 - Bron : ORU abords Pierre Cot.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.